



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 FEVRIER 2011

HAUTS-DE-SEINE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire annonce qu'en plus de l'ordre du jour prévu, il y aura également une communication ainsi que trois questions orales, deux émanant du groupe « Europe – Ecologie Les Verts » et une du groupe socialiste.

1°/ Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2010.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Monsieur le Maire fait part des observations de Monsieur Blanchard concernant quelques erreurs matérielles observées dans la rédaction du compte-rendu, notamment page 28 :

Ainsi au 3ème paragraphe, 6ème ligne, lorsqu'on parle de la totalité de la toiture de l'Hôtel de Ville, il faut lire « *coloriée en orange* » au lieu de « *coloriée en rouge* ». Au 5ème paragraphe, 4ème ligne, concernant toujours la toiture de l'Hôtel de Ville, mais sur une autre carte, Monsieur Blanchard souhaite que l'on remplace les mots « *colorée en orange* » par « *colorée en rouge* », qui correspond, selon lui à une déperdition très forte, voire excessive.

Monsieur le Maire maintient qu'il considère qu'elle est « seulement » très forte.

Monsieur Blanchard fait remarquer qu'il s'est contenté de reprendre les termes de la légende des cartes, sur laquelle la couleur rouge correspond à une déperdition jugée « excessive ».

Monsieur le Maire considère qu'une déperdition même orange est déjà excessive en soi, cela ne signifie donc pas grand chose, mais il accepte que l'on inscrive « excessif » plutôt que « très fort ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Blanchard de ses précisions et rappelle à cette occasion que les comptes-rendus sont établis à partir d'un document rédigé par une personne extérieure, qui reçoit les cassettes et les écoute. D'où l'importance de s'assurer de la qualité des interventions et de leur enregistrement.

Monsieur Blandin demande ensuite la parole pour faire quelques observations sur les pages 12 et 23, ainsi que les deux dernières pages.

Il tient en premier lieu à féliciter la personne qui rédige les comptes-rendus, pour leur qualité de rédaction. En règle générale, ces comptes-rendus sont parfaitement représentatifs des débats qui se sont tenus mais il estime tout de même qu'il y a certains cas où ce serait plus honnête de reporter l'intégralité des propos tenus en conseil.

Monsieur le Maire interrompt M. Blandin en lui précisant qu'il s'agit ici de faire des observations concrètes et précises sur le procès-verbal de la précédente séance, comme l'a fait

Monsieur Blanchard. Ce n'est pas le lieu et l'heure pour faire des considérations générales et ouvrir à nouveau les débats du dernier conseil.

Monsieur Blandin en convient. Toutefois, pour donner justement un exemple concret, il regrette que l'intervention de Monsieur Barrier lors de la dernière séance ait été édulcorée de façon aussi importante.

Monsieur le Maire ne souhaite pas continuer sur des considérations aussi générales. Si Monsieur Blandin n'a pas de demandes précises d'amendement sur le compte-rendu de la dernière séance, il propose de passer à l'examen de la première question de l'ordre du jour.

Monsieur Blandin reprend donc le compte-rendu et fait remarquer par exemple qu'il était indiqué en page 12 que le règlement intérieur du FIJ serait envoyé à Madame Cyrot, comme elle en avait fait la demande. Il fait observer que cela n'a pas été fait.

Monsieur le Maire le remercie de cette remarque et demande au secrétariat général d'en prendre bonne note pour que cela soit fait dans les meilleurs délais.

Monsieur Blandin revient ensuite sur la question des travaux concernant l'école Croix Bosset, page 23 du compte-rendu. Il se souvient que Monsieur le Maire avait explicitement accusé Madame Cyrot d'être incompétente en matière de gestion de projets d'investissement. Il regrette que ces propos, et notamment le terme employé d' « incompétence » n'apparaisse pas dans le procès-verbal. Il propose ensuite d'arrêter là ses remarques car il lui semble que le Maire ne souhaite pas les entendre.

Monsieur le Maire répond qu'il note que M. Blandin souhaite qu'il soit indiqué dans le procès verbal que Madame Cyrot est incompétente.

Monsieur Blandin précise qu'il veut que le procès verbal mentionne que Monsieur le Maire a taxé Madame Cyrot d'incompétence.

Monsieur le Maire réfute la qualification. La remarque de M. Blandin sera portée au procès verbal.

Monsieur Blandin répond que dans ce cas, il faudra bientôt réclamer la communication intégrale des cassettes d'enregistrement, ce qui serait dommage.

Monsieur le Maire répond que cela pourrait être une solution. Il fait remarquer qu'il est plus simple de travailler quand des observations précises sont faites par écrit, comme l'a fait Monsieur Blanchard et encourage Monsieur Blandin à procéder de cette façon à l'avenir.

Sous réserve des modifications demandées par Monsieur Blanchard, Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal.

Sous réserve de la transcription des modifications demandées, le compte-rendu est approuvé à la majorité, avec 3 voix contre (Mme Cyrot, M. Blandin, M. Durdux).

2°/ Affaires financières et budgétaires – Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2011.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

La Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 29 janvier 2011 a pris acte du rapport à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Detolle.

Monsieur Detolle explique que le rapport qui a été transmis tient compte des informations disponibles et des anticipations que l'on peut raisonnablement effectuer aujourd'hui. Il rappelle également que les orientations restent générales et indicatives, les éléments précis étant fournis au moment du budget.

La présentation s'articule autour de deux points ; d'une part, la prise en compte du contexte général, économique, financier, législatif et réglementaire et d'autre part, la réponse volontariste en terme d'orientations budgétaires de la ville.

S'agissant du contexte, il souligne que des éléments extérieurs s'imposent à la commune comme la diminution des ressources provenant de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement ou les compensations fiscales, par exemple.

Il évoque ensuite les incertitudes quant aux effets encore mal connus de la réforme de la taxe professionnelle. La mise en place de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises n'est pas encore maîtrisée par l'Etat et les mécanismes de péréquation en complément ou en remplacement du système actuel en vue de renforcer la solidarité entre les territoires ne sont pas encore définis. Toutefois, il précise que concernant les Hauts-de-Seine, et en particulier GPSO, la tendance n'est pas très optimiste. Il rappelle que cela concerne naturellement au premier chef la communauté d'agglomération, plus que la ville, cependant la situation de GPSO peut impacter à la fois directement le budget communal et très directement pour tous les domaines qui ont fait l'objet de transferts de compétences.

Pour autant, les reversements de GPSO aux villes, et en particulier à Sèvres, en 2011, devraient être identiques à ceux de 2010, mais l'avenir reste très incertain notamment sur la dotation de solidarité communautaire.

Le troisième élément externe important, non maîtrisable, c'est l'évolution du marché immobilier, qui impacte sensiblement nos recettes de fonctionnement à travers le produit de la taxe additionnelle aux mutations onéreuses, dite TAMO. Le maintien d'un niveau d'activités élevé en ce domaine n'étant pas garanti, l'estimation de cette recette pour 2011 doit donc rester prudente.

Monsieur Detolle explique que compte tenu de tous ces éléments, la politique budgétaire de la ville sera volontariste sur plusieurs points.

Le premier point concerne la réduction de l'encours de dette. En effet, après plusieurs années d'investissement d'un niveau exceptionnel, (rénovation de l'Hôtel de Ville, reconstruction de l'école Croix Bosset...), ayant nécessité le recours naturel à l'emprunt, il est prévu de réduire l'encours et d'affecter le produit de la cession financière à I3F de l'ensemble immobilier rue des Pommerets, au remboursement anticipé de la dette, soit 1 700 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement qui se réalise traditionnellement par l'inscription d'une dotation d'emprunt, sera également réduit au strict minimum. Corrélativement, cela se traduira nécessairement par une modération des investissements sans pour autant altérer la réalisation d'équipements ou d'aménagements financés par GPSO ou le Conseil général et auxquels la ville participe.

En deuxième point, Monsieur Detolle cite le maintien de taux des taxes locales, (taxe d'habitation et taxes foncières), au même niveau de 2010, même si la pression fiscale exercée à Sèvres reste de plus de 30% inférieure à celle des villes de la même strate de population.

Enfin, le troisième point consistera en la poursuite de l'effort constant concernant les économies de gestion, qui passe par la maîtrise, voire une diminution, des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Detolle conclut son intervention en expliquant que grâce à ces trois orientations majeures, la Ville devrait pouvoir maintenir sa bonne santé financière en conservant un autofinancement brut voisin de 2 000 000 €, c'est-à-dire proche de celui de 2010.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Detolle ainsi que les services financiers pour cette présentation synthétique et claire, puis ouvre le débat. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas un débat de décision mais un débat qui permet d'échanger des idées, des remarques et de préparer le véritable débat qui précédera le vote du budget primitif, prévu le 24 mars.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giafferi.

Monsieur Giafferi remercie en premier lieu Monsieur Detolle pour sa présentation. En second lieu, il veut faire part de son indignation quant au déroulement de la réunion de la commission des finances du 29 janvier dernier. Il regrette que certains de ses collègues, au moment d'aborder le débat sur les orientations budgétaires ont purement et simplement méprisé le rôle de la commission des finances en affirmant attendre le Conseil municipal pour proprement dit « développer les polémiques ». Monsieur Giafferi se dit choqué par ces propos et rappelle que ce n'est pas la première fois que le groupe Modem s'élève contre ce genre de pratique. Il tient à rappeler qu'il considère pour sa part que le Conseil municipal est le lieu où la représentation démocratique doit trouver dignité et tenue et où les propositions, les critiques, les oppositions peuvent et doivent s'exprimer avec un minimum de mesure et de respect pour nos concitoyens. La vocation de cette assemblée n'est pas d'être un lieu de polémiques, mais de débats constructifs, au service de l'idée que nous nous faisons de nos responsabilités.

Monsieur Giafferi revient ensuite sur la présentation des orientations budgétaires pour 2011. En premier lieu, la volonté de désendettement annoncée apparaît une bonne chose sur le principe, néanmoins les emprunts peuvent se concevoir comme des actes de gestion intelligents pour une commune et l'endettement de Sèvres, très sain qui plus est, ne constitue pas, à ses yeux, une source d'inquiétude. Il lui paraît possible et préférable de désendetter la ville plus modérément afin de consacrer une partie des prévisions à deux choses : les investissements et la réduction des impôts locaux.

Concernant les investissements, il lui semble que le rapport propose de passer très rapidement de beaucoup d'investissements à très peu d'investissements. Certes, on peut concevoir que la réalisation de programmes ambitieux telles que la construction de l'école Croix Bosset ou la

rénovation de l'Hôtel de Ville justifie que l'on « souffle un peu » toutefois, la transition semble un peu brutale.

Par ailleurs, parmi les quelques modestes investissements prévus, figure l'isolation des combles de l'Hôtel de Ville. Or, cet investissement lui semble devoir être traité avec prudence. En effet, il a été annoncé la création d'un poste de fonctionnaire municipal chargé, entre autres, d'étudier l'économie d'énergie à réaliser dans les bâtiments municipaux. Cela paraît certes une excellente chose mais il rejoint sur ce point la position adoptée par Mademoiselle Candelier en commission des finances, qui conseille de réfléchir à ce sujet de manière plus globale. Les économies d'énergie sur l'Hôtel de Ville lui paraissent devoir être traitées plus globalement avant d'engager des frais importants ici. Il ajoute que pour les concitoyens la réalisation de travaux supplémentaires dans ce bâtiment nécessitera une communication pertinente et sans faille pour éviter l'impression de travaux interminables, coûteux et injustifiés.

Monsieur Giafferi estime ensuite qu'une autre piste pourrait être étudiée, à savoir d'utiliser cette année de transition, pour procéder à un acte politique et économique fort : la baisse des impôts locaux. Bien sûr, ce serait une légère baisse, afin de préserver un équilibre précieux pour les finances de la ville mais le geste envisagé n'en paraîtrait que plus significatif. Il cite l'exemple de la ville de Chaville qui envisage ainsi de baisser les impôts locaux de 5%. Dans un contexte économique perturbé et perturbant pour les sévriens, une baisse des impôts serait évidemment la bienvenue et permettrait politiquement et économiquement de compenser légèrement l'injustice représentée par le bouclier fiscal.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Rossi.

Madame Rossi revient sur le budget municipal mais par le biais de la nouvelle loi des finances qui prévoit visiblement une augmentation des impôts locaux, sur la taxe spéciale régionale. Il est prévu d'augmenter les impôts locaux de tous les Franciliens, donc y compris à Sèvres, afin de financer les travaux urbains, c'est-à-dire les infrastructures et le réseau de transport public du Grand Paris.

Elle s'étonne donc d'apprendre que la ville devra indirectement contribuer à l'élaboration de ce réseau de transport public, voire se substituer à la RATP et souhaiterait savoir si le Maire avait été informé préalablement de cette proposition faite dans la quatrième loi de finances rectificative.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mademoiselle Candelier puis à Monsieur Blandin.

Mademoiselle Candelier commence en félicitant les auteurs du rapport, pour leur talent dans la description du grand flou dû à la réforme de la taxe professionnelle. Si 2010 a été une année de transition où l'Etat a plus ou moins compensé les recettes de la TP, 2011 lui apparaît comme l'année de vérité et la prudence affichée dans le document lui apparaît totalement justifiée, notamment lorsqu'il est évoqué que les ressources de l'agglomération s'en ressentent. En effet, à ce jour, personne n'est en mesure, y compris à GPSO, de prédire ce que seront les rentrées fiscales de la contribution économique territoriale (CET) qui remplace la taxe professionnelle.

Elle rappelle que la disparition de la taxe professionnelle était censée provoquer une baisse drastique du chômage, or le cadeau fiscal de 12 milliards d'euros aux entreprises en 2010 n'a

pas empêché une hausse de 5% du chômage et de 20% du nombre de chômeurs de longue durée.

Elle fait remarquer que la nouvelle dynamique de la fiscalité locale est totalement absente de la présentation faite en séance et que la présentation du budget n'évoque pas la nouvelle taxe évoquée par Madame Rossi, à savoir la taxe spéciale d'équipement spécifique, instaurée en décembre dernier pour financer les travaux du Grand Paris. Elle tient à souligner que le taux de cette taxe, qui touchera à la fois particuliers et entreprises, sera voté par la société du Grand Paris, c'est-à-dire par une instance non élue. Les Sévriens subiront donc indéniablement une hausse des impôts locaux.

Elle affirme que compte tenu de ces constats assez noirs, la Municipalité propose une pause des investissements. Le groupe des élus écologistes n'approuve pas ce choix et souhaiterait, comme cela est réclamé chaque année, qu'une réelle politique d'investissements en matière énergétique soit entreprise pour les bâtiments communaux. L'isolation des combles de la mairie est certes une bonne initiative mais insuffisante et il faudrait plutôt mener un diagnostic de l'ensemble du patrimoine municipal, afin de mettre en place un programme de travaux cohérent. Le recrutement d'un technicien spécialiste est une bonne chose mais il est regrettable que cela soit aussi tardif.

Le groupe des élus écologistes n'approuve pas non plus la réduction du nombre d'agents municipaux et estime qu'en cette période de chômage, la priorité devrait être plutôt de donner du travail que de rembourser la dette et de privilégier le lien social à la satisfaction du banquier. Enfin, Mademoiselle Candelier conclut en constatant à nouveau que le rapport indique que les rentrées au titre des participations des usagers seront stables alors même que les tarifs sont augmentés chaque année au delà de l'inflation.

Monsieur Blandin prend ensuite la parole et rejoint les propos de Monsieur Giafferi lorsque celui-ci estimait que les polémiques sont parfois inutiles en Conseil municipal. C'est pour cette raison qu'il lui paraît préférable de ne pas parler de « fatigue » ou de « nécessité de souffler » pour la majorité municipale.

S'agissant des orientations budgétaires proprement dites, il a un peu l'impression de revivre le débat de la veille au soir à GPSO en constatant effectivement que le Maire de Sèvres n'a, à l'instar du Vice-Président en charge du budget à GPSO, Monsieur Badré, pas d'autre choix que de partir sur un budget de reconduction du budget 2010 pour la partie fonctionnement et d'un budget d'une extrême prudence sur la partie investissements.

Il rejoint les propos précédemment tenus par ses collègues concernant la grande incertitude sur le montant de la dotation de solidarité communautaire à attendre de GPSO, comme Monsieur Detolle a d'ailleurs eu l'honnêteté de l'indiquer. Il explique que le scénario le plus pessimiste évoqué par Monsieur Badré à ce sujet en Conseil communautaire la veille, prévoyait une dotation réduite de moitié, ce qui affecterait considérablement les recettes de la ville.

Par ailleurs, sans vouloir naturellement faire de polémiques inutiles, il revient sur le terme de « choix volontaire de désendettement » qui l'a un peu choqué. Il faut, lui semble-t-il, lire l'histoire de façon un peu différente : les impôts ont été très fortement augmentés, au delà de ce qui était nécessaire. Il est décidé aujourd'hui de profiter de cet excédent, pour désendetter la ville. Or, la ville n'a pas d'endettement excédentaire, elle n'est pas anormalement endettée et

elle aurait au contraire la possibilité de pouvoir faire davantage d'investissements. Il rejoint donc, sur ce point, la proposition de Monsieur Giafferi, à savoir qu'une baisse d'impôt serait la meilleure façon de restituer aux Sévriens l'excédent d'environ 800 000 €, que l'on peut constater et que l'on a déjà constaté à l'occasion des décisions modificatives.

Au sujet des investissements, Monsieur Blandin trouve que les propositions budgétaires qui sont faites passent d'un extrême à l'autre, puisque les propositions d'investissements faites sont très limitées. Il note également avec satisfaction le choix de faire un effort sur la carte thermographique, notamment au niveau du bâtiment de la mairie mais, comme ses collègues, regrette qu'on n'ait pas pu, à défaut d'engager dès maintenant de nouveaux investissements, se lancer sur des pistes de réflexion plus globales.

Il rappelle enfin deux propositions qui avaient été faites et qui pourraient être remises à l'ordre du jour. Tout d'abord, le groupe socialiste avait proposé la création d'une véritable maison des jeunes et de la culture (MJC). En effet, le projet d'agrandissement de l'Esc@le qui ne fait que 30 m² ne constitue pas une véritable réponse à la demande d'une MJC alors que manque sur Sèvres un espace de ce type.

Les élus socialistes avaient également posé la question de l'école des Bruyères. Le document de présentation budgétaire n'évoque que les aménagements prévus dans la maison Chalot mais il leur semble nécessaire de réfléchir, sinon à la reconstruction, tout au moins à l'agrandissement de l'école des Bruyères, arrivée aujourd'hui à saturation.

Enfin, Monsieur Blandin revient sur la question des rapports entre GPSO et la commune. Il convient que l'on s'éloigne un peu des choix budgétaires mais c'est une façon de fonctionner et il maintient que, compte tenu de l'importance croissante de GPSO dans la vie des Sévriens, le Conseil municipal devrait être un lieu d'interface entre les besoins des Sévriens et GPSO, où les ordres du jour et les questions qui sont posées au sein de la communauté pourraient être débattus.

Monsieur le Maire se propose de prendre la parole pour répondre avant de laisser la parole à Monsieur Detolle pour la conclusion.

Il a bien noté les propos introductifs de Monsieur Giafferi qui n'appellent pas de réponse particulière. Concernant l'endettement jugé par Monsieur Giafferi comme « très sain », il rappelle que la dette par habitant à Sèvres est inférieure de 40% à la dette par habitant des villes de même taille dans les Hauts-de-Seine. On ne peut donc que s'en réjouir, même si cet endettement, conformément à ce qui avait été prévu et programmé, a augmenté dans la mesure des deux investissements importants réalisés : d'une part, l'aménagement de l'Hôtel de Ville, dont la première tranche est terminée et d'autre part, la nouvelle école Croix Bosset, qui se termine dans peu de temps et ouvrira ses portes après les vacances de Pâques.

Concernant les propositions d'investir davantage, Monsieur le Maire explique que l'année où on réalise un gros investissement, on investit davantage sur un ou deux ans pour ensuite « rattraper » en investissant moins, tout en demeurant sur une courbe d'investissement raisonnable. Il rappelle que les investissements doivent être financés, et même s'ils le sont par le biais de l'emprunt, il faut aussi payer l'emprunt, ce qui signifie des impôts en plus. Il lui paraît donc un peu facile de réclamer des investissements supplémentaires sans essayer de prévoir les recettes correspondantes.

Concernant la baisse des impôts locaux, Monsieur Giafferi a cité une commune voisine qui n'est pas tout à fait représentative du cas de Sèvres, parce qu'il est relativement aisé de baisser les impôts quand ceux-ci avaient été fortement augmentés un ou deux ans avant. Cela pose alors des problèmes de lissage et il considère que c'est d'ailleurs tout à l'honneur du Maire de cette ville de ne pas garder de cagnotte. Ce n'est pas le cas de Sèvres qui se trouve, en revanche, dans une période de grande incertitude, du fait de la réforme des finances locales.

Il explique que le Préfet et le Directeur départemental des finances publiques ont déclaré récemment, que le montant exact des dotations de l'Etat pour l'année 2011 concernant chacune des communes ou des communautés ne serait connu qu'en octobre, éventuellement en août. Or, le budget étant voté en mars, on ne peut pour l'instant que confirmer des objectifs, à savoir celui notamment de ne pas augmenter les impôts en 2011. Cela signifie que la pression fiscale à Sèvres restera donc très sensiblement inférieure à la moyenne de la pression fiscale puisque nous sommes au coefficient 83, alors que le coefficient moyen est de 129 au plan national, les Sévriens ne peuvent donc que s'en réjouir.

Sur les propos tenus sur le bouclier fiscal, si personnellement, Monsieur le Maire se déclare assez d'accord, il rappelle que le Conseil municipal n'est pas l'enceinte appropriée pour discuter des lois de finances.

Il revient sur le problème des impôts locaux et du réseau de transport du Grand Paris, sur lequel Madame Rossi a posé une question à laquelle Mademoiselle Candelier a déjà partiellement répondu. Monsieur le Maire explique qu'effectivement le Parlement a voté une taxe spéciale d'équipement qui permettra de financer plus particulièrement le réseau transport du Grand Paris, sachant que celui-ci est en train, comme cela était souhaité dans les avis rendus sur le projet, et notamment celui rendu par la ville, de fusionner avec le projet régional Arc Express. Il y a désormais une vision partagée entre le projet Arc Express et le projet du Grand Paris, vision partagée par Monsieur Huchon et par le ministre chargé de la ville, Monsieur Leroy où l'on acte aussi quand même les points sur lesquels il y a encore des désaccords. Il ajoute toutefois qu'en tant que vice-président de Paris Métropole, il a reçu une lettre de Madame Voynet qui dit qu'elle n'est pas d'accord du tout, de même que les Verts, ce qui relativise le caractère partagé de la position de la majorité du Conseil régional. Cela étant, il est tout à fait clair qu'il n'y aura pas d'investissements ni de fonctionnement, s'il n'y a pas les recettes supplémentaires.

La question des transports est un grand débat et ce n'est pas le moment de revenir sur la commission Carrez, mais Monsieur le Maire rappelle que les franciliens ont actuellement des coûts de transport beaucoup plus faibles que ceux des villes de provinces françaises, qui sont elles-mêmes globalement beaucoup plus faibles qu'en Allemagne et en Grande Bretagne. Il refuse donc le discours consistant à faire croire aux franciliens qu'il y a beaucoup de retard à rattraper. Il y aura certes des dépenses importantes et qui dit dépenses, dit recettes nécessaires. C'est donc une des composantes qui est actuellement prévue, fixée dans la loi de finances rectificative qui a été votée fin 2010.

Concernant les propos de Mademoiselle Candelier à propos de la baisse drastique du chômage non réalisée, Monsieur le Maire convient qu'il y a peut-être un problème national mais il est heureux de constater qu'à Sèvres, au 30 septembre 2010, le chômage avait baissé d'un point et demi par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire qu'on était passé d'un taux de chômage de 7,6% à un taux de chômage de 6,1%, ce taux est d'ailleurs inférieur à la moyenne de GPSO, inférieur à la moyenne des Hauts-de-Seine, à la moyenne de l'Ile-de-France et à la moyenne

nationale. On peut certes faire mieux, on doit faire mieux, mais si l'on prend en compte aussi simplement la part de chômage dû au fait que lorsque quelqu'un est en train de changer d'emploi, pendant trois ou quatre mois il est considéré comme au chômage, c'est difficile de faire beaucoup mieux.

Concernant l'énergie, il y a eu plusieurs remarques aussi bien de Mademoiselle Candelier que de Monsieur Blandin, et notamment à propos de propositions d'investissements trop limités et de recrutement tardif.

Pour Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de faire des investissements hâtifs et mal choisis. Avec le travail accompli à la fois par la communauté Val de Seine, et ensuite la communauté GPSO, on dispose maintenant d'un certain nombre de données qu'on n'avait pas avant, notamment en terme de thermographie. Cette thermographie est disponible sur le site Internet, les particuliers peuvent également venir demander des avis au conseiller de l'agence locale de l'énergie qui est une spécificité de GPSO ; il n'y en a pas beaucoup en France et GPSO a eu droit pour ceci à un financement de la Communauté européenne. Il y a eu également une exposition à la salle Landowski à Boulogne et qui sera à Sèvres dans les premiers jours d'avril.

Outre ce travail qui permet déjà à chacun, maintenant, de visionner mieux une partie de ses problèmes d'énergie, il y a par ailleurs les diagnostics de performance énergétique (DPE) qui existent pour la quasi-totalité des bâtiments. Cela permet maintenant de voir beaucoup mieux ce qu'il est possible de faire, d'où le recrutement d'un technicien spécialisé en matière d'énergie. Enfin, l'audit de la piscine doit être examiné dans quelques jours en réunion technique interne.

Il rappelle que si le toit de la mairie a été cité à plusieurs reprises, c'est parce qu'il avait été lui-même, comme d'autres, un peu impressionné en voyant les résultats de la thermographie, qu'elle soit en orange ou en rouge, ou en partie orange ou en partie rouge, selon la façon dont elle est faite. Il explique qu'il est relativement facile d'isoler correctement des combles où l'on ne va pas et ce n'est d'ailleurs jamais une dépense inutile, ce n'est pas très coûteux et il ne s'agit en aucune façon de considérer cela comme le gros investissement d'économie d'énergie de l'année 2011. Mais il faut savoir aussi cerner les priorités et définir un plan d'action efficace, d'où le recrutement évoqué.

Pour revenir sur la réflexion de Monsieur Blandin sur le choix volontaire de désendettement, Monsieur le Maire maintient que c'est un choix volontaire, dans la mesure où les taux ne resteront pas toujours aussi bas qu'actuellement. Il ne s'agit pas de serrer outre mesure les dépenses, mais de faire des dépenses intelligentes. A ce titre, les propositions en matière de travaux ne lui paraissent pas trop limitées mais traduisent effectivement une volonté de faire une pause dans les investissements, même si la réflexion en cours sur les investissements d'économies d'énergie conduira vers de nouvelles dépenses.

Concernant les pistes de réflexion proprement dites, le concept d'une maison des jeunes et de la culture, lui paraît aujourd'hui un peu dépassé. Il y a certes un besoin d'un lieu d'accueil des jeunes et Monsieur le Maire rappelle qu'il s'y était d'ailleurs engagé dans son programme électoral, ce sera donc fait. Il en existe d'ailleurs déjà beaucoup à Sèvres mais il manque effectivement un créneau qui est en train d'être comblé grâce à l'accord conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la tranche 12-17 ans. Un travail est également en cours à partir

de l'Esc@le. Cela ne veut pas dire forcément qu'il faut bâtir une maison nouvelle, il faut aussi savoir utiliser les locaux existants.

Concernant l'école maternelle des Bruyères, que Monsieur Blandin affirme être saturée, Monsieur le Maire explique que les prévisions qui sont faites et qui sont confirmées par les premières indications de demandes de scolarisation en maternelle l'année prochaine conduiraient plutôt à fermer une classe. Cela dit, il convient qu'il y a effectivement des choses à faire dans cette école, d'où le projet de faire une utilisation intelligente de la maison Chalot, sans pour autant réaliser de gros investissements.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Detolle pour la conclusion.

Monsieur Detolle s'étonne tout d'abord des propos de Mademoiselle Candelier qui a estimé que lorsque l'on rembourse de la dette, on satisfait seulement son banquier. Il ne comprend décidément pas cette déclaration. Il indique ensuite que la succession des diverses propositions faites de part et d'autre lui donne un peu le vertige. Il rappelle que la baisse des impôts demandée par tous entraîne nécessairement la baisse des recettes de fonctionnement, qui elle-même entraîne le déséquilibre de la section de fonctionnement, sauf à réduire l'autofinancement (l'épargne brute). Alors que compte tenu de la période qui vient et la remontée des taux, le désendettement ne peut qu'assainir la situation puisque les intérêts financiers seront plus forts.

Il en conclut que les propositions qui sont faites dans le rapport introductif au débat sur les orientations budgétaires pour 2011 ont la vertu d'être cohérentes, ce qui ne lui paraît pas être le cas de toutes celles qui ont été émises en séance.

Le débat étant clos, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

3°/ Personnel communal – Projet de convention entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et la Mairie de Sèvres.

Rapporteur : Madame ROUX-FOUILLET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 29 janvier 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à Mme Roux-Fouillet pour présenter le projet de délibération.

Madame Roux-Fouillet précise que le projet de conventionnement avec le FIPHFP dont l'adoption est proposée au Conseil concerne les personnes handicapées employées par la Mairie. Elle rappelle que depuis 2008, l'assemblée a déjà eu l'occasion d'évoquer la question de l'insertion des personnes handicapées dans les services municipaux et l'objectif de la Municipalité d'en augmenter le taux d'emploi, pour s'approcher des dispositions légales.

Elle souligne que l'objectif à 3 ans serait de porter à 4 % ce taux d'emploi, qui est aujourd'hui de 1,56%. La convention prévoit à cet effet trois axes majeurs dont les deux principaux sont d'une part le maintien dans l'emploi des agents actuellement employés en mairie et qui présentent un handicap et, d'autre part, le recrutement externe de personnes handicapées qui sont reconnues comme travailleur handicapé.

Pour conduire ces actions (la convention est assortie de 10 fiches déclinant 33 actions), le FIPHFP apporterait une aide financière sur 3 ans de 478 000 €.

A la suite du rapport de présentation, le Maire donne la parole à Madame Cyrot.

Madame Cyrot indique que l'on ne peut qu'approuver une convention qui favorise l'insertion des personnes handicapées à la Mairie de Sèvres. Pour autant, elle entend rappeler simplement que l'on revient de loin avec un taux de 1,56%, nettement inférieur au seuil de 4% atteint par les mairies d'égale importance et largement inférieur au taux de 6%, qui correspond à l'obligation légale. On devrait être à peu près à 30 emplois, on n'en est qu'à 9. Il est important de le souligner, d'autant plus que dans d'autres domaines, dans d'autres secteurs, il y a eu des améliorations très significatives concernant le handicap à Sèvres, notamment sur la voirie, et l'accessibilité des bâtiments publics.

Madame Rossi demande si dans cette convention sont prévues des aides à l'investissement, elle pense notamment aux travaux réalisés dans l'Hôtel de Ville.

Madame Roux-Fouillet répond qu'il n'est pas prévu actuellement que le FIPHFP finance des travaux de mise au norme d'accessibilité des bâtiments. Par contre, le FIPHFP pourra subventionner des travaux d'adaptation des postes de travail, donc à l'intérieur d'un bâtiment, lorsque des aménagements sont rendus nécessaires pour recruter une personne handicapée ou adapter le poste de travail d'un agent devenu handicapé.

Sur le plan plus général du recrutement, et pour répondre à Madame Cyrot, Mme Roux-Fouillet ajoute qu'il est beaucoup plus facile de casser un trottoir que d'obliger une personne à se déclarer comme handicapée. On est sur un facteur humain, ici, très important. Tant qu'on n'avait pas d'obligation légale de déclarer, c'est-à-dire de recenser [tout employeur est soumis à cette obligation] et qu'il n'y avait pas de sanction financière, il n'était pas utile d'exercer une pression sur les agents pour qu'ils déclarent leur handicap. Alors, effectivement, on est parti de loin mais on est surtout parti d'une grande inconnue. Spontanément, il y a toujours une grande réticence, un frein important de la part d'une personne à se déclarer comme étant handicapée, d'abord parce qu'à titre personnel, ce n'est pas forcément une reconnaissance très facile à faire et puis, il y a toujours la peur que cela ait des conséquences dommageables dans sa vie professionnelle. Il y a donc nécessité de conduire des actions de communication et de sensibilisation très importantes pour faire comprendre qu'au contraire la volonté est de faciliter les conditions de travail et non pas de pénaliser les gens qui se déclareraient.

Madame Sarinelli confirme les déclarations de Madame Roux-Fouillet. Elle ajoute que si la Ville rencontre des difficultés pour que les personnes travaillant déjà à la mairie et ayant un handicap acceptent de le déclarer, elle rencontre aussi de grandes difficultés à recruter des personnes handicapées. Très peu de personnes postulent sur les postes ouverts malgré les publications qui sont faites dans les différents organismes chargés de l'insertion et malgré le fait que Sèvres se déclare dans ses annonces comme une ville handi-accueillante.

Pour le Maire, il est certain qu'au delà du 1,56% officiellement recensé, il y a nettement plus de personnes handicapées. Il donne l'exemple d'un agent dont tout le monde savait

pratiquement qu'elle avait un réel handicap, qui ne voulait pas se déclarer, jusqu'au jour où elle a demandé une place de stationnement spécial, proche de l'Hôtel de Ville, en raison de son problème de handicap. Ce fut l'occasion de lui demander d'être cohérente avec elle même et le problème s'est réglé mais il est vrai qu'il y a une espèce de crainte qui est mal fondée, qui part probablement de temps forts anciens où le handicap était quelque chose d'un peu honteux, que l'on cachait.

A la demande du Maire et pour conclure, Madame Roux-Fouillet annonce que Sèvres vient d'obtenir une très bonne mention «encouragement» dans le récent classement de l'association Mobilité. La Ville avait obtenu l'an dernier la meilleure note des Hauts-de-Seine sur la voirie. Mais sur les bâtiments, cette année, l'enquête et donc le classement, a intégré, non seulement les bâtiments communaux, mais aussi les bâtiments de l'Etat qui, en l'occurrence, eux, ne sont pas aussi accessibles que ceux de la Ville, par exemple le Commissariat de police. Sur la moyenne globale, la note a légèrement baissé mais on peut dire que globalement la commune a été très bien noté, Sèvres restant première dans les Hauts-de-Seine.

Soumis au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité, M. Blandin ne prenant pas part au vote.

4°/ Personnel communal – Création et suppression d'emplois.

Rapporteur : Madame SARINELLI

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 29 janvier 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité, Melle Candelier ne prenant pas part au vote.

Le Maire donne la parole à Madame Sarinelli pour présenter le projet de délibération.

Mme Sarinelli indique qu'il s'agit de modifier l'effectif des emplois communaux pour tenir compte, d'une part, de la promotion de grade d'un rédacteur, emploi de catégorie B dans le grade d'attaché, emploi de catégorie A, d'autre part de la mise en stage d'un adjoint administratif de deuxième classe pour recruter sur un poste d'adjoint de première classe et, enfin, de la création d'un emploi de technicien de catégorie B au service des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire passe la parole à Mademoiselle Candelier.

Mademoiselle Candelier rappelle qu'elle s'était étonnée en commission, puisqu'il s'agit de promotion ou de réussite à des concours, que l'on supprime un poste d'adjoint administratif de première classe qui est au-dessus de la seconde classe. En commission la réponse n'a pas pu être donnée mais elle a été portée sur le compte rendu de la commission. Mademoiselle Candelier n'en reste pas moins étonnée et n'est pas satisfaite de la réponse puisqu'il s'agit de placer en stage un agent et que l'on parle par ailleurs de promotion.

Madame Sarinelli lui répond qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'une promotion, justement. Il s'agit d'un emploi qui était tenu par un employé qui était adjoint administratif de première classe, qui est parti et a été remplacé par une personne qui donne toute satisfaction, que l'administration souhaite maintenant conserver en la plaçant stagiaire, avec son accord, sur un grade inférieur qui ne nécessite pas de réussir à un concours d'entrée.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité, M. Blandin ne prenant pas part au vote.

5°/ Conservatoire municipal – Attribution de bourses d'enseignement aux élèves inscrits au conservatoire de musique et de danse au titre de l'année scolaire 2010/2011.

Rapporteur : Madame DUCRET

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 29 janvier 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité, Melle Candelier ne prenant pas part au vote.

Madame Ducret rappelle que la compétence de l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique a été transférée à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à partir du 1^{er} janvier 2010.

La communauté d'agglomération ayant décidé que l'attribution des bourses d'enseignement relèverait de la compétence communale au titre de l'aide sociale, la commune de Sèvres a donc assuré par délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2010 le financement de ce dispositif, l'année scolaire passée. Dans la mesure où l'harmonisation de la tarification des conservatoires de la communauté d'agglomération n'a pas été mise en place à la rentrée scolaire 2010-2011, il est proposé de reconduire le dispositif des bourses communales d'enseignement existant pour l'année scolaire 2010-2011 et de fixer leurs montants maximum et minimum à, respectivement, 230 et 110 euros.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Cyrot.

Madame Cyrot indique que l'on ne peut qu'approuver le maintien de bourses pour aider les familles, notamment les plus modestes, à accéder au conservatoire. Dans la perspective de cette séance, elle précise avoir rencontré un certain nombre de parents du conservatoire qui déplorent que l'augmentation des bourses ne soit pas plus conséquente ; malgré l'aide qui est ainsi apportée par ces bourses, et compte tenu du tarif très élevé du conservatoire, la charge restant à financer par les familles, de 250 à 400 euros, représente une somme conséquente, pour beaucoup de foyers modestes, encore plus pour les familles nombreuses.

Madame Cyrot pense que si la municipalité ne peut plus agir sur les tarifs du conservatoire dans le cadre de GPSO, il serait peut-être souhaitable de revaloriser ces bourses de manière substantielle pour ne pas dissuader les familles à faible revenu d'y inscrire leurs enfants.

Pour le Maire, il y a deux problèmes en fait. Il y a le problème des droits d'inscription et il y a le problème des bourses. Il n'y a pas encore de décision sur la reprise par la Communauté du système de bourses tel qu'il est pratiqué par Sèvres. Par contre, il est clair que le fait de raisonner sur l'ensemble de la communauté va permettre de baisser les tarifs des sévriens. Nous allons vraisemblablement assister l'an prochain à une harmonisation des tarifs sur tous les conservatoires qui avantageront les familles sévriennes.

Mise aux voix, la délibération est approuvée à l'unanimité, Melle Candelier ne prenant pas part au vote.

6°/ Affaires financières et budgétaires – Détermination des tarifs de location du salon Saint-Omer.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

La commission des finances, du développement économique et de l'administration communale en date du 29 janvier 2011 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Fortin indique qu'avec la rénovation de l'Hôtel de Ville et la création d'un espace accueil à l'entrée, la possibilité s'offre dorénavant de louer le salon Saint-Omer et l'espace accueil adjacent, notamment à l'occasion des mariages civils, répondant ainsi à de nombreuses demandes. Il convient donc de fixer un certain nombre de tarifs, étant précisé que ces locaux ne seront loués que le samedi après-midi, lorsque la mairie est fermée.

Le Maire souligne qu'il s'agit de louer en dehors des heures d'ouverture au public, le samedi donc à partir de 12h00 et uniquement à l'occasion de mariages se déroulant ce jour là dans l'Hôtel de Ville.

Mise aux voix, la délibération est approuvée à l'unanimité, Melle Candelier ne prenant pas part au vote.

7°/ Conseil municipal – Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil d'administration de l'association « Active-Présence ».

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Monsieur Barrier rappelle que la Ville soutient depuis plusieurs années une association intermédiaire pour l'emploi qui s'appelle « Présence ». Cette association dispose d'un nombre d'heures de travail à fournir à ses administrés qui reste somme toute un peu modeste, c'est pourquoi elle a décidé de fusionner avec l'association « Active », plus importante, qui intervient sur les communes de Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt et Ville d'Avray.

Monsieur Barrier poursuit pour indiquer que la nouvelle association issue de la fusion-absorption, « Active-Présence » a prévu dans ses statuts que le Conseil municipal serait représenté au Conseil d'administration par un de ses membres, ce qui lui paraît légitime,

dans la mesure où l'association continuera à être hébergée sur Sèvres dans des locaux qu'elle occupe pour le moment dans l'école Gambetta. Il propose à cet effet la candidature de Monsieur Simonnet pour représenter la commune au sein de l'association.

Monsieur le Maire précise que le Conseil est appelé d'une part, à prendre acte de la fusion et d'autre part, à désigner un représentant au conseil d'administration, la Municipalité proposant de désigner M. Simonnet. Le Maire ajoute qu'il considère comme tout à fait positive la démarche de fusion qui réunit les deux associations dont l'activité se complète.

Madame Cyrot comprend bien que ce regroupement pourrait permettre à l'association Présence d'atteindre une taille critique et de disposer de ressources, notamment de ressources humaines, pour assurer la prospection commerciale auprès des particuliers, qui représentent la grande majorité de sa clientèle. Il présente donc des aspects positifs, surtout s'il peut permettre aussi d'assurer un meilleur accompagnement à la centaine d'intervenants qui sont souvent des gens en difficultés sociales ou professionnelles. Pour autant, Madame Cyrot doute que cette activité, qui est en difficulté financière depuis plusieurs années, puisse se maintenir même en augmentant son volume d'activités. On a vu les résultats qui figuraient dans le rapport social : une baisse du chiffre d'affaires de 14%, un résultat d'exploitation déficitaire de 10% en 2009 ; cela faisait plusieurs années que les résultats financiers étaient difficiles.

De son point de vue, GPSO devrait pouvoir aider cette nouvelle structure à vivre en proposant un volume d'interventions près des communes membres. Pour l'instant, et au dire du Président de Présence, ce volume d'interventions reste très marginal, ce sont essentiellement des particuliers qui font appel aux services de l'association. La communauté GPSO aura t'elle la volonté d'aider cette nouvelle structure à vivre ? On peut en douter aux vues des évolutions récentes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le Maire répond qu'il ne voit pas à quoi fait allusion Madame Cyrot et s'en remet à Monsieur Simonnet pour y répondre éventuellement.

Madame Cyrot ajoute que la situation de l'association est difficile, à l'heure actuelle, liée à la chute du nombre d'heures employées par personne, conséquence directe de la crise économique. Cette situation ne pourra qu'empirer s'il se confirme que les exonérations de charges patronales pour les services à la personne sont bien supprimées à partir de 2011. Pour résumer, Madame Cyrot considère que la fusion est une bonne solution mais qui laisse pendantes un certain nombre d'inquiétudes. S'agissant de la représentation, elle rappelle que dans le conseil d'administration de Présence figurait Grégoire de la Roncière, chef d'entreprise, mais aussi conseiller municipal, Michel Simonnet, directeur de société, conseiller municipal et pose la question de savoir si les 3 administrateurs seront des personnes désignées intuitu personae mais qui sont aussi, dans les faits, conseillers municipaux.

Monsieur Simonnet rassure Madame Cyrot en lui précisant que les administrateurs désignés au titre de « Présence » seront dans la nouvelle association « Active-Présence » Monsieur Charvin, son Président actuel, Monsieur Lafleur, son trésorier et un représentant du Conseil municipal de Sèvres.

Mise aux voix, la délibération est approuvée à l'unanimité. Monsieur Simonnet est désigné comme représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la nouvelle association « Active-Présence ».

8°/ Marchés publics – Avenant de transfert avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour le lot n° 1 « entretien et réparation des systèmes d'alarme anti-intrusion et de vidéosurveillance » dans le cadre du marché relatif à l'entretien et aux réparations des systèmes d'alarme anti-intrusion et missions de télésurveillance et de levée de doutes physiques dans divers bâtiments communaux passé avec la société Brunet – Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° 10/025 en date du 31 mars 2010.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle rappelle que par une délibération du 31 mars 2010, le Conseil avait autorisé le Maire à signer des avenants de transfert partiel des marchés passés par la Ville de Sèvres et intéressant le conservatoire de musique et de danse dont la gestion a été transférée à la communauté depuis le 1^{er} janvier 2010. Une omission a été décelée à l'article 1 qui ne prévoyait pas la part transférée à la communauté d'agglomération relative à l'entretien du système anti-intrusion et ceci pour un montant mensuel de 19,16 HT.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit là d'une simple rectification matérielle.

Ce n'est pas le montant qui inquiète Madame Rossi, mais ignorant les détails du marché partiellement transféré, elle souhaite savoir si ce marché qui concerne les anti-intrusions et la vidéosurveillance des bâtiments de la Ville de Sèvres, bien sûr, comprend les caméras vidéo qui ont été installées à l'angle de la mairie ? Elle s'étonne de plus qu'il n'y ait pas une signalétique appropriée, conformément à la législation actuellement en vigueur, par laquelle nos administrés sont informés qu'ils sont dans un périmètre de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire regrette que ce genre de questions ne soit pas posé en commission. Il précise que la signalétique est bien en place à l'entrée de l'Hôtel de Ville en deux endroits. S'agissant de la première question, il demande au Directeur général d'y apporter réponse dans les jours suivants.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

9°/ Marchés publics – Application des dispositions de l'article 133 du code des marchés publics et de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales – Communication au Conseil municipal des marchés publics conclus au cours de l'année 2010.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle indique aux conseillers que leur est communiquée, pour information, la liste des marchés publics conclus par la Ville de Sèvres au cours de l'année 2010, pour tous les

marchés qui requièrent une publicité obligatoire, classés en fonction des seuils de procédures requises par les différents types de marché.

Monsieur Blanchard souhaite revenir une nouvelle fois sur l'utilisation par l'administration municipale de produits sous licences. Il a en effet noté dans la liste qu'un marché a été passé pour un montant maximum de 150 000 euros avec la société SCC qui doit fournir sur trois ans des licences Microsoft. Il rappelle que son groupe a souhaité à plusieurs reprises que leur soient substituées des logiciels libres. En suivant cette voie, la Ville ne ferait que suivre un mouvement initié par la Gendarmerie Nationale ou l'Administration centrale qui ont adopté la suite Open Office à la place de celle de Microsoft. Ce choix a ainsi permis à ces administrations d'économiser des dizaines de millions d'euros mais pour Monsieur Blanchard, il ne s'agit pas seulement d'un calcul économique, il s'agit de soutenir l'éthique du logiciel libre qui permet à la communauté des développeurs d'avoir accès aux codes sources des logiciels. Il est souhaitable selon lui de consacrer une partie des sommes économisées en installant des logiciels gratuits, à former les utilisateurs et à conforter les efforts des développeurs qui améliorent les produits libres. Monsieur Blanchard comprend mal que cette démarche ne se soit pas généralisée. Au-delà de la suite bureautique qu'il a évoquée, il s'interroge pour savoir pourquoi les collectivités locales qui ont toutes les mêmes besoins en matière informatique, ne se dotent-elles pas de logiciels libres, susceptibles d'y répondre ?

A sa connaissance, Monsieur le Maire indique que le Conseil Général des Hauts-de-Seine utilise de plus en plus les logiciels libres. Pour ce qui concerne l'administration communale, il pense que cela mérite réflexion et propose que cette question soit étudiée par le service informatique afin d'en débattre en commission.

Monsieur Tourin intervient pour faire remarquer que l'Education Nationale utilise maintenant effectivement la suite Open Office. C'est un logiciel imposé dans la gestion des lycées, mais tous les lycées qui sont des administrations sont d'une taille quand même inférieure à la mairie.

Acte est donné à l'unanimité par le Conseil de la communication sur les marchés publics conclus au cours de l'année 2010.

10°/ Intercommunalité – SEDIF – Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération EST-ENSEMBLE au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

Rapporteur : Monsieur FORTIN

Monsieur Fortin présente le projet de délibération qui approuve l'arrivée, ou plutôt le retour, de la communauté Est-Ensemble dans le SEDIF. Il précise qu'Est-Ensemble, sous l'impulsion de Madame Voynet, Sénatrice-Maire de Montreuil, s'était retiré du SEDIF, qu'elle critiquait très fortement, croyant pouvoir renégocier à de meilleurs tarifs la gestion de l'eau.

Pour Monsieur Fortin, cette affaire est très importante pour le SEDIF et les habitants de ses communes membres. Elle est aussi très édifiante sur la façon dont on gaspille l'argent public par pure idéologie dans certains endroits. Il rappelle que le prix de l'eau est en train de baisser.

Il devrait passer de 1,75 euros HT le m³ à 1,51 euros au 1^{er} janvier 2011, si Madame Voynet n'était pas revenue. Est-Ensemble est une communauté qui représente plus de 200 000 habitants, le SEDIF, c'est quatre millions d'habitants, l'impact est donc très important si la communauté rentre ou reste à l'écart du SEDIF ; la réintégration de cette communauté pèse 10 centimes dans le prix de l'eau qui, du fait du retour d'EST-Ensemble, va tomber à 1,41 euros HT. Pour Monsieur Fortin, ce qu'il faut retenir de cette affaire, c'est qu'après avoir critiqué le SEDIF pour ses tarifs « exorbitants », après avoir fait des études coûteuses pour essayer de s'associer à Paris ou pour se mettre en gestion directe, la meilleure solution s'avère de revenir dans le SEDIF.

Mise aux voix, la délibération est approuvée à l'unanimité.

11°/ Compte-rendu de la délégation au Maire

Rapporteur : Monsieur BARRIER

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Barrier pour le compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil et invite les conseillers à poser, le cas échéant, leurs questions.

Mademoiselle Candelier indique avoir deux questions. La première question porte sur la décision n° 2010-24 du 1^{er} décembre 2010 concernant une requête en référé suspension du permis de construire à propos de laquelle elle souhaiterait avoir un petit peu plus d'informations.

La seconde question concerne sur la dernière décision n° 2011-01 du 6 janvier 2011, car sa rédaction ne permet pas de savoir pourquoi et à l'encontre de qui le Maire a désigné un société civile professionnelle d'avoués pour représenter les intérêts de la Ville de Sèvres auprès de la Cour d'appel de Versailles.

A la seconde question, M. Barrier répond qu'il s'agit d'un litige qui oppose un couple de particuliers à la Ville de Sèvres et au procureur de la République des Hauts-de-Seine au sujet d'une procédure ayant abouti à la suspension de la célébration de leur mariage. Ces personnes ont été déboutées et condamnées à des dommages et intérêts substantiels et c'est contre cette condamnation à des dommages et intérêts substantiels à la Ville de Sèvres qu'ils font appel. Il précise que le mariage a été prononcé depuis.

Pour Monsieur le Maire, la commune est prise ici dans un débat entre le procureur qui a mis du temps à se décider et les intéressés qui estiment avoir été lésés. Il considère que quand il y a un débat de ce genre et qu'on est mis en cause, c'est normal de commettre un avocat pour défendre la Ville.

Monsieur le Maire demande ensuite à Madame Destouches de répondre à la première question portant sur le permis de construire.

Madame Destouches indique qu'il s'agit tout simplement d'une personne, abonnée aux recours, qui contestait le permis de construire accordé à son voisin. Elle avait essayé à

plusieurs reprises de contester ce permis. L'affaire est allée au juge des référés et elle a été déboutée lors de ce jugement et condamnée à verser 1 500 euros à la Ville de Sèvres.

Acte est donné à l'unanimité par le Conseil du compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil.

Avant de passer aux questions orales, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que sera prochainement mis à la disposition du public pour recueillir ses observations durant plus d'un mois, un projet de délibération qui sera soumis à la séance du Conseil de fin mars autorisant une majoration du COS dans la limite de 20%, et dans le respect des autres règles du PLU, pour les constructions qui présentent un niveau de performance énergétique suffisant, défini par ailleurs par des arrêtés ministériels.

Il rappelle qu'il avait proposé en mai dernier cette mesure au Conseil, qui l'avait adoptée mais qu'entre temps, la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, est venue exclure du bénéfice de cette disposition du code de l'urbanisme les terrains situés en site protégé ou à proximité d'un monument historique, c'est-à-dire plus de 90% du territoire de Sèvres. Depuis, la loi du 5 janvier 2011 a rétabli dans sa rédaction initiale l'article considéré du code de l'urbanisme et il est dorénavant possible d'adopter ce dispositif attendu par quelques sévriens qui avaient déposé des projets sur la base de notre délibération du mois de mai dernier, devenue caduque.

Monsieur Blandin demande au Maire que ce projet soit transmis aux conseillers pour qu'ils en prennent connaissance et puissent en parler précisément autour d'eux.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions orales qu'il a reçues. Il y a d'abord deux questions orales du groupe des élus « Europe - Ecologie Les Verts ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Blanchard pour poser la première question.

Monsieur Blanchard expose que le peu de points à l'ordre du jour de cette séance du conseil, qui a conduit à supprimer toutes les commissions, hormis celle des finances, montre, s'il en était besoin, que le quotidien de notre commune ne se décide plus à Sèvres mais bien au sein de la communauté d'agglomération GPSO. Chacun sait que le groupe « Europe - Ecologie Les Verts », est favorable à cette intercommunalité qui lui semble pertinente pour décider des aménagements structurants. Pour autant, il conviendrait selon Monsieur Blanchard que le Conseil municipal soit saisi des questions majeures qui sont à l'ordre du jour du Conseil de communauté, rappelant que le groupe des écologistes avait déjà suggéré que les Présidents de groupe puissent se charger du choix de ces questions.

Monsieur Blanchard demande donc au Maire s'il a avancé dans cette réflexion ?

En réponse, Monsieur le Maire s'étonne que tout bien considéré, ce que demande au fond Monsieur Blanchard et son groupe, c'est que le conseil municipal devienne une seconde assemblée pour débattre des décisions prises ou à prendre par la communauté d'agglomération. Pour le Maire, c'est en quelque sorte nier le principe même de la construction intercommunale et des transferts de compétences puisque, quand une compétence est transférée, on n'a plus à en débattre, on peut toujours en débattre si on veut,

mais on n'a pas à voter de décision puisqu'on n'a plus de pouvoir de décision ; on n'a pas non plus, par exemple, pouvoir de faire des dépenses sur des domaines qui sont transférés.

Monsieur le Maire reconnaît toutefois que ce n'est pas toujours aussi simple. Il arrive souvent que des compétences soient partagées. Dans ces conditions, lorsque ces compétences sont partagées, il y a des conventions tripartites qui interviennent où GPSO est signataire, la Ville est signataire et puis, par exemple, le Conseil Général...

Monsieur le Maire confirme qu'il n'est pas du tout opposé à ce que certains sujets qui relèvent de la communauté d'agglomération puissent être évoqués en commissions municipales et que ces commissions disposent d'un pouvoir de propositions, mais de même que le Maire décide de l'ordre du jour du Conseil, c'est lui qui décidera avec les Présidents des commissions compétents de l'opportunité ou pas d'inscrire un sujet à l'ordre du jour.

Pour le reste, il sait que tous les groupes du Conseil ne sont pas représentés au sein du Conseil de communauté. Les élus représentant la commune ont été désignés à bulletin secret mais, cela dit, ils ont des colistiers puisqu'il y avait une liste unique de l'opposition au deuxième tour et rien n'empêche, et c'est même souhaitable, que les différents colistiers, les différentes personnes qui siègent au Conseil de communauté diffusent également à leurs colistiers de l'époque les informations qu'ils attendent. C'est exactement ce qui est fait dans le groupe de la majorité, il n'y a qu'une petite partie du groupe qui siège au Conseil de communauté et on essaie de faire circuler l'information. Sur le principe, le Maire réaffirme qu'il est d'accord et qu'il est prêt, à prévoir des débats sur des sujets importants relevant des domaines communautaires au sein des commissions municipales.

Madame Sarinelli, prenant la parole, suggère à ses collègues qui ne sont pas membres du Conseil de communauté de venir assister à ses séances, qui sont publiques.

Après avoir demandé la parole, Monsieur Blandin rassure le Maire sur la diffusion des informations à l'intérieur des groupes d'opposition. Mais il pense utile de décrire aux conseillers ce qui se passe souvent dans le déroulement des commissions préparatoires au Conseil de communauté : il arrive en effet très fréquemment que ces commissions se réunissent sans rapports ni projets de délibération définitifs qui ne sont connus qu'à la réception du dossier de la séance, soit bien après que les commissions se soient tenues. Ce qui veut dire qu'en fait, lorsqu'on transmet pour information les documents préparatoires de la commission des finances, par exemple, à nos collègues cela ne leur donne pas toujours le contenu exact de ce qui sera délibéré en Conseil de communauté.

Monsieur le Maire tempère cette appréciation en considérant que cela dépend des usages des commissions et cela dépend surtout du contenu technique des dossiers. Son expérience de Président de commission lui laisse penser que bien souvent les dossiers examinés que ce soit en matière d'infrastructures, de logement, d'aménagement ... sont souvent complets. Le fait que souvent les commissions, hormis celle des finances qui se tient en dernier, aient lieu bien en amont de la séance du Conseil, permet que ces dossiers ne soient pas non plus totalement figés.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Mademoiselle Candelier pour exposer la seconde question du Groupe « Europe - Ecologie Les Verts » .

Mademoiselle Candelier rapporte que le 17 janvier dernier le Parisien des Hauts-de-Seine et des Yvelines se faisait écho de la proposition de Joël Loison, Maire de Vélizy-Villacoublay, d'instaurer un transport en commun en site propre sur la RN 118, entre le Pont de Sèvres et sa commune et reprend ses propos : "Les transports en commun sont la seule alternative pour faciliter l'accès à notre pôle d'emplois, qui est le deuxième des Yvelines, 43 000 salariés, le tramway T6, Châtillon, Montrouge, Viroflay, ne résoudra pas tout, assure le Maire."

S'adressant au Maire, elle lui demande de donner sa position sur cette proposition de renforcement des transports en commun qui concerne nombre de nos concitoyens.

Avant de répondre à Mademoiselle Candelier, Monsieur le Maire a lui même une question à lui poser pour bien comprendre les choses parce qu'il a vu, comme elle, l'article du Parisien citant Monsieur Loison. C'est d'ailleurs un sujet que le Conseil a déjà eu l'occasion d'évoquer puisqu'il se remémore la question posée par Monsieur Giafferi, lors de la séance du Conseil de communauté du 15 décembre 2010. En effet, de quoi parle-t-on ? Est-ce qu'il s'agit d'augmenter le nombre de voies... oui mais c'est exactement le contraire que demande Monsieur Loison, puisqu'il dit dans l'article : "aménagement une voie supplémentaire sur la RN 118, entre le Pont de Sèvres et sa commune" et, une ligne plus loin, "une quatrième voie qui serait exclusivement réservée à la circulation des bus". Telle est la proposition de Monsieur Loison et il n'est pas certain pour le Maire que ce soit tout à fait la proposition du groupe écologiste.

Mademoiselle Candelier précise que cela porte sur le principe d'une voie en site propre, car effectivement la proposition de Monsieur Joël Loison est un petit peu bizarre puisqu'il propose effectivement la construction d'une nouvelle voie en empiétant sur la forêt domaniale sachant qu'une partie du tronçon ne se prête pas à un élargissement. C'est donc sur le principe d'un TCSP qu'elle questionne le Maire.

Monsieur le Maire rectifie en disant que ce n'est pas forcément non plus un transport en commun en site propre que le Maire de Vélizy propose. C'est une voie supplémentaire pour les transports en commun, cela peut être des bus, cela peut être autre chose.

Il poursuit en précisant qu'il a étudié cette proposition, en se rendant sur place. Pour lui, il est clair que si l'on fait, sur le nombre de voies existantes, ce qui n'est pas la proposition de Monsieur Loison, une voie réservée aux autobus, par exemple, cela veut dire inmanquablement que l'on reporte une partie importante du trafic sur les voies routières voisines sur Meudon et Sèvres, c'est-à-dire pour ce qui concerne Sèvres, la rue des Bruyères, par exemple. C'est un premier point qui ne lui paraît pas satisfaisant.

Si l'on prend pour postulat de ne pas avoir de reports de circulation sur des voies secondaires, avec quelque chose qui fonctionne, il faut soit élargir la 118 actuelle, soit faire une autoroute superposée comme cela se fait beaucoup au Japon.

Monsieur Maire rapporte ensuite qu'il a pris sa voiture et qu'il a fait le parcours à partir du Pont de Sèvres jusqu'au Pavé des Gardes. Augmenter le nombre de voies apparaît impossible, de la Cristallerie jusqu'au parc Eiffel, ce n'est qu'après en mordant de part et d'autre sur la

forêt que cela pourrait être envisagé, mais qu'en pensera l'ONF ? S'ajoute le problème de l'écran anti-bruit quand on vient de province qui protège les immeubles de Meudon, il faut le démolir et le remettre un peu plus loin, un peu plus près des immeubles et ce serait horriblement coûteux.

Monsieur le Maire pense que l'on peut tout étudier mais déclare très clairement qu'il sera totalement opposé à toutes solutions qui consisteraient à élargir la voirie, à superposer des autoroutes, à aller mordre sur les routes voisines.

Il donne ensuite la parole à Madame Cyrot pour exposer la question du groupe socialiste.

Madame Cyrot déclare qu'elle a été interpellée par des personnels qui habitent Sèvres et qui travaillent à la Manufacture. Ce sont en effet 206 agents qui sont concernés par les conditions de vie et de circulation dans le quartier de la Cristallerie.

Trois questions dans une. La première concerne l'installation d'un feu devant le 4 Grande Rue, qu'ils ont demandé sans succès, lors des réunions de quartier, un feu qui leur permettrait de traverser en toute sécurité. « Avez-vous l'intention comme Maire et Conseiller général de faire le nécessaire pour qu'un feu soit installé afin de sécuriser cette traversée ? »

Ces agents, quand ils vont déjeuner au CIEP ou quand ils remontent vers le centre ville, empruntent un trottoir peu entretenu, très étroit devant un mur pour lequel vous nous annoncez régulièrement des grands projets. C'est la deuxième question : « quand ces travaux vont-ils se réaliser ou, au moins, est-ce qu'il est envisagé une réfection des trottoirs à cet endroit-là ? »

Enfin, Madame Cyrot indique qu'elle a été invitée à visiter les ateliers d'artistes du 6 Grande Rue. Elle y a constaté des conditions de salubrité assez désastreuses et c'est l'objet de la troisième question : qu'est ce que le Maire de Sèvres, qui dispose des pouvoirs de police, a l'intention de faire pour remédier à cette situation qui est préjudiciable pour tout le monde, pour les gens qui sont dans ce squatt, comme pour les habitants du quartier ?

Monsieur le Maire considère tout d'abord que Madame Cyrot est en quelque sorte aller faire son marché aux questions chez certains employés de la cité de la céramique. Même si cela peut paraître normal et légitime, il n'est pas sûr, selon lui, que le rôle des élus soit de s'impliquer dans les débats internes à la Cité de la céramique.

Cela dit, regroupant pour y répondre les deux premières questions car elles se complètent, c'est-à-dire celles concernant la traversée de la Grande rue au droit du numéro 4 et le projet d'aménagement de l'entrée de Sèvres, Monsieur le Maire réplique tout d'abord, s'agissant des 206 employés, que cela n'a rien de nouveau en ce sens que la fusion de la Manufacture et du Musée date de plus d'une année, que les effectifs n'ont pas changé, qu'il n'y en a pas davantage qui sont concernés aujourd'hui qu'il y a un ou deux ans et que le besoin de traverser n'est pas nouveau. Il est vrai que ce sujet a été évoqué en réunion de quartier par deux personnes, d'ailleurs toujours les mêmes, qui éprouvent ce problème parce qu'ils ne souhaitent utiliser ni le passage piétons protégé qui est au débouché du pont, un petit peu plus bas quand on va vers la Seine, ni celui, protégé aussi, de la grille du mail en remontant par un trottoir dont il faut convenir qu'il est effectivement très étroit.

Dans les faits, c'est une soixantaine de personnes travaillant ou logeant à la Manufacture qui éprouvent le besoin de traverser et qui voudraient traverser juste à l'endroit qui est là, plutôt que de remonter ou de descendre la Grande Rue sur une petite distance. Ni le Conseil Général, ni GPSO, puisque la voirie est une compétence de GPSO, n'envisagent de créer un nouveau feu alors qu'il y en a deux qui ne sont pas loin pour permettre à quelques personnes, 60 au plus, de traverser la Grande Rue au moment du déjeuner.

S'agissant du « mur lépreux », Monsieur le Maire rappelle qu'il s'emploie depuis plusieurs années à faire progresser ce dossier, ce qui est très compliqué parce que ce mur fait parti du Domaine National de Saint Cloud, classé monument historique, d'autant que le problème n'était pas seulement de toucher au mur mais aussi de voir un peu ce qu'on peut faire d'intelligent avec ce qu'il y a derrière. En fait, c'est un projet qui ne consiste pas seulement à ravaler le mur, c'est une étape importante de l'aménagement de la Voie royale, c'est transformer complètement ce tronçon de la Grande Rue pour le rendre attractif pour les commerces côté sud, supprimer ce mur, réaliser dans le jardin du « fleuriste » un mail piétons et vélos, d'une largeur importante qui irait de la grille du mail au Pont de Sèvres. C'est donc un dossier complexe du fait qu'on est en site classé, du fait que cela concerne le ministère de la culture, le Conseil général, l'administration du parc de Saint Cloud.

Monsieur le Maire poursuit en rapportant qu'il vient précisément de tenir une réunion de travail à ce sujet avec le Président du Conseil général, vendredi dernier, pour essayer d'avancer sur la question du financement puisque les dispositions techniques du projet ont été approuvées par le ministre de la culture et les collectivités concernées.

Selon le Maire, le dossier avance, il avance certes lentement car cela représente des dépenses importantes et que maintenant l'on entre dans la phase où il s'agit de discuter de la répartition des dépenses entre les différentes administrations concernées, sans oublier GPSO.

Monsieur le Maire aborde ensuite la question de ce que Madame Cyrot appelle le squatt d'artistes et qui montre que, manifestement, la conseillère n'est pas tout à fait au fait de la situation. Il n'imagine pas que le groupe socialiste souhaite un nouveau squatt ou une forme de squatt à Sèvres. La Ville a déjà donné, rappelle t'il, avec la rue des Caves, de sinistre mémoire, dont certains ont pu tirer profit à titre personnel mais qui n'a pas du tout profité aux sévriens.

Madame Cyrot ayant évoqué les pouvoirs de police, Monsieur le Maire lui demande à quel titre il devrait intervenir. Il lui rappelle que l'article L 2212-2 du code général des collectivités locales comporte huit alinéas et il se propose de les reprendre un à un pour bien vérifier qu'aucun ne justifierait son intervention.

Est-ce que ce serait au titre de la sûreté ou de la commodité du passage dans les voies publiques ? Certainement pas puisqu'on est à l'intérieur d'une propriété de l'Etat.

Le deuxième alinéa : est-ce que ce serait une atteinte à la tranquillité publique ? Les signalements qui ont été faits émanaient de personnels de la manufacture qui sont logés juste dans le bâtiment voisin. Il ne croit pas que ce soit la tranquillité publique.

Troisième alinéa, il n'y a pas de grands rassemblements qui nécessiteraient des mesures de sécurité particulières, et il n'a pas été signalé que les occupants font du bruit même s'ils font quelquefois un peu de bruit la nuit quand ils font des petites fêtes auxquelles le directeur de la cité de la céramique met bon ordre.

Quatrième alinéa, est-ce que c'est un lieu de commerce de produits alimentaires ? Non.

Les lieux seraient-ils menacés de « catastrophe naturelle, d'épidémie, d'épizootie », qui nécessiteraient des mesures d'urgence ? Il n'y en a pas eu depuis la crue de 1910.

Sixième alinéa, les lieux seraient-ils fréquentés par des personnes atteintes de troubles mentaux qui feraient peser des risques sur les personnes et les biens ? Il croit que la réponse

est non... à moins de considérer les artistes comme des fous dangereux ...ce qu'il se garderait bien.

Septième alinéa de l'article, les bâtiments se trouveraient-ils sur le passage ou soumis à divagation d'animaux malfaisants ou féroces ? La seule chose qui a été signalée, c'est la présence de renard il y a quelques années mais c'était au collège et dernier point, c'est assez curieux, l'approvisionnement en pain de la commune est-il en jeu ? Il ne pense pas même si la Manufacture de Sèvres est spécialisée dans le biscuit...L'article L 2212-2 ne paraît donc pas fournir des bases d'intervention.

Plus sérieusement, Monsieur le Maire poursuit en précisant que la Générale qui est une association d'artistes censée gérer cet espace, a transféré ses ateliers dans les locaux de l'ancienne école normale supérieure, qui appartenait à l'époque au ministère de la culture, en application d'une convention d'occupation temporaire. Il ne s'agit donc pas d'un squatt, d'autant que la convention interdit tout usage des lieux en locaux d'habitation.

Il y a de nombreux contacts entre la Cité de la céramique qui est propriétaire des lieux maintenant, le gestionnaire des lieux, plus exactement la Générale, et la libération des locaux est prévue pour le 30 juin prochain. Le 30 juin prochain, pour être précis, c'est toute la partie où il y a l'ancienne bibliothèque de l'ancienne école normale qui va être libérée et qui va faire l'objet d'un programme de mise en valeur, dont Monsieur Caméo est venu l'entretenir justement lundi.

Monsieur le Maire croit pouvoir rassurer Madame Cyrot ; ce n'est pas un squatt, les conditions de salubrité sont normales pour des artistes qui travaillent mais ce n'est pas du tout fait pour y dormir. C'est au gestionnaire des lieux, en l'occurrence, le directeur de la Cité de la céramique, pour le compte du ministère de la culture, de veiller au respect des accords initiaux.

La séance est levée à 22 H 30.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité
en séance du Conseil municipal du 24 mars 2011.*